



rue de Buisseret et rue du Miroir à Seneffe

rue scolaire du 16 au 20 septembre 2019



RUE SCOLAIRE

A l'occasion de la semaine de la mobilité, la rue de Buisseret et la rue du Miroir* seront déclarées « rue scolaire ».

De 7h30 à 9h et de 15h à 16h (de 11h30 à 12h30 le mercredi), la voie publique sera réservée aux piétons et aux cyclistes.

Toutefois, certains conducteurs pourront y circuler au pas (et uniquement au pas) : les habitants de la rue ou ceux y ayant un garage et les véhicules prioritaires.

Les conducteurs devront toujours céder la priorité aux piétons et aux cyclistes.

En bannissant les voitures de la rue aux moments où la plupart des élèves arrivent ou quittent l'école, on contribue à la **sécurité routière**, à la **qualité de l'air** et à **des contacts plus conviviaux** aux portes de l'école.

**tronçon compris entre la rue Général Lemans (côté ancienne Place du Tribunal), l'avenue Roi Baudouin, le rond-point du Miroir et la rue Général Lemans (îlot central) et tronçon conduisant dans la cour de l'école.*



Service
Mobilité